

ASSISTER UN SALARIE A UN ENTRETIEN PREALABLE

Lorsque les salariés sont convoqués à un entretien préalable à sanction ou à licenciement, ils ont la possibilité de se faire assister par une personne de leur choix appartenant au personnel de l'entreprise. En règle générale, cette personne sera un représentant du personnel. Il est donc primordial, pour les membres d'un CSE, de connaître les règles applicables à l'assistance d'un salarié à un entretien préalable.

Objectifs de la formation



Connaître les principes applicables en matière de droit disciplinaire
Comprendre le rôle des représentants du personnel lorsqu'ils assistent un salarié à un entretien préalable à sanction ou à licenciement



Durée 1 jour
*Aucun pré requis
nécessaire*
Formation certifiée



Méthodes pédagogiques

Alternance entre méthode démonstrative, interrogative et active
Apports théoriques et pratiques : exemples réels, cas concrets
Réflexions de groupe

Les + EFD Consulting



Formation intra entreprise : réalisée chez vous, personnalisée, et aux dates que vous choisissez
Formateur spécialiste des IRP
Dossier remis en fin de formation avec documents et support de cours
Contrôle des connaissances via mises en situation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie 1 : Le cadre légal de l'entretien préalable

- Procédures disciplinaires
- Forme et modalités de la convocation à l'entretien
- Déroulement de l'entretien
- Notification de la sanction ou du licenciement

Partie 2 : L'assistance du salarié lors de l'entretien préalable

- Objet de l'entretien
- Rôle de l'assistant pendant l'entretien
- Préparation de l'entretien
- Suite de l'entretien

Partie 3 : Mises en situation

- Etudes de cas concrets
- Simulations d'entretiens préalables
- Restitution et échanges sur le déroulement des cas pratiques

➤ En complément

Avant cette formation : **formation le comité social et économique**

Après cette formation : **formation le contrat de travail, de la signature à la rupture**